FONDÉ EN 1893

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

Mardi 4 Novembre 1919

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

EFFORT BRISÉ

Les procédés routiniers d'une Administration désuète paralysent la reconstitution du Nord et provoquent des plaintes unanimes o o o o o o o

La journée de huit heures et les grèves sont le thème favori aux détracteurs professionnels ou irréductibles de la République et les légitimes revendications ouvrières.

A les entendre, si des usines du Nord, péniblement remises en marche, sont obligées de fermer leurs portes, faute de combustibles ou de matières premières, c'est à cause de la réduction légale de la durée de travail.

Des hommes dont l'apparence physique et le raisonnement ordinaire ne dénotent aucune fissure cérébrale vous débitent d'un ton sérieux, avec des accents de sincérité émue, que si nous payons les vêtements hors de prix, c'est parce qu'une vague de paresse déferle avec persistance sur le pays, détrempant les courages et noyant les ardeurs au travail.

Autant de mots, autant de sornettes ! Les produits manufacturés et autres, comme les matières premières ne manquent pas.

Des stocks considérables s'entassent inutilisés dans des dépôts et sur des quais.

Un de nos amis, revenant du Havre, nous disait hier : « Le port est encombré de marchandises, qui se détériorent et se perdent. Des montagnes de charbon se dressent, comme des terris, sous la pluie, à côté de caisses de jambon et de lard qui pourrissent dans le voisinage de milliers de balles de coton emporté par le vent jusque dans le centre de la ville. Sur une distance de plus de quatre kilomètres, des pièces détachées de machines agricoles rouillent et se confondent avec des amoncellements de ficelle destinée aux moissonneuses laissées en souffrance sur les môles. Des pyramides de sacs de sucre s'écoulent en eau sucrée le long des trottoirs et des quartiers de belle viande de bœuf sont dévorés par les rats. Ce que j'ai vu au Havre dépasse toute imagination ! »

Pendant que cette gabegie s'étale tout le long de ce port et que d'énormes quantités de marchandises de première nécessité périssent aux intempéries, nous manquons de tout dans nos régions dévastées par la guerre et l'invasion.

Des familles étiolées grelottent, sous les premières neiges, dans des abris insalubres; foyers permanents de rhumatismes et de tuberculose ; dans des baraquements ouverts à toutes les meurtrissures de la bise hivernale et sur les pavés des rues bordées de ruines, des êtres humains souffrent de privations et de froid.

A Roubaix, des ateliers métallurgiques ont congédié leurs ouvriers; des forges sont éteintes parce que le charbon n'arrive pas et la municipalité réclame en vain du combustible pour l'industrie et les foyers domestiques.

« Nous n'avons plus un kilo de fines forges, écrit le Maire au directeur de l'Office départemental des charbons à Lille.

» De ce fait, une vingtaine de maréchaux, constructeurs, forgerons, serruriers, doivent fermer leurs portes. Depuis le 15 octobre, nous n'avons pas reçu un kilo de charbon de forge. Il y a quelques jours, les fondeurs de la région fermaient leurs ateliers. C'est aujourd'hui le tour des maréchaux. Hier, je vous mettais d'urgence en garde contre l'arrêt possible du service des eaux.

» A défaut de mesures immédiates, que se passera-t-il demain ? La population elle-même est aux abois. Elle ne sait comment faire cuire ses aliments et nous sommes dans la période d'hiver.

» Le 2 août dernier, en vous dépeignant notre situation, nous vous écrivions :

» Il n'est pas possible que cette situation puisse se prolonger. Notre population, en effet, qui a été si durement atteinte précédemment par la pénurie des charbons ne comprendrait pas que nous ne puissions pas lui épargner de nouvelles souffrances.

» Notre responsabilité, comme la vôtre se trouverait alors gravement engagée et de cette responsabilité, nous n'en voulons pas, etc.

» Or, notre situation ne s'est pas améliorée.

» Ce que nous disions alors nous le répétons aujourd'hui.

» Nous insistons pour qu'un remède efficace et prompt intervienne et souhaitons que notre appel soit entendu ».

Cette lettre apportera peut-être un palliatif à cette critique situation signalée, mais ce ne sera pas la guérison du mal dont nous souffrons.

Le remède consiste dans la réorganisation, ou plutôt l'organisation rationnelle de l'Administration supérieure qui ne s'est pas encore rendue compte qu'à des temps nouveaux il faut des procédés nouveaux et persiste à s'engluer dans les errements de routine, de formalités tatillonnes.

Un homme bien placé pour connaître les défauts, les vices rédhibitoires de cet organisme désuet, déclarait dernièrement à Lille : « Il faut bombarder l'Administration et la moderniser, comme le matériel industriel. C'est à ce prix que la France tiendra dans le monde la place qui lui est due ».

Avec les procédés administratifs actuels, les services s'ignorent ou se jalousent; c'est la routine traditionnelle, l'incurie impersonnelle, le gâchis anonyme et l'incohérence permanente.

Notre région est la première à souffrir cruellement de ces errements déplorables, qui brisent son courageux efforts de relèvement.

Nous ne voulons pas, comme certains l'insinuent ou le proclament, supposer un instant que des mobiles intéressés mettent obstacle à sa rapide restauration économique.

Sans laisser d'être alarmant, le mal est moins grave et pourrait disparaître complètement si l'on voulait enfin se décider à rompre avec des méthodes administratives surannées, reconnues néfastes et condamnées par ceux mêmes qui les emploient.

E. POLVENT.

La grève des Mineurs Américains

LES REVENDICATIONS DE 500.000 CHOMEURS

La guerre du charbon, comme on l'appelle là-bas la grève des mineurs, a commencé le 1er novembre, à midi, en Amérique. Cinq cent mille mineurs ont quitté le travail : ils demandent 60 0/0 d'augmentation de salaire, la journée de six heures, la semaine de cinq jours, le double salaire pour le travail exécuté les jours de fête, l'abolition des amendes pour non exécution du contrat de travail.

Le gouvernement américain semble décidé à agir avec la plus grande énergie. On sait qu'il a obtenu de la cour fédérale d'Indianapolis un ordre enjoignant aux chefs de l'union des mineurs de retarder l'ordre de grève aux chômeurs. Les mineurs et les autres unions de travailleurs se montrent indignés de cette intervention du gouvernement et les leaders des chemins de fer déclarent qu'ils ne répondent pas de leurs hommes si l'ordre n'est pas retiré.

Le gouvernement prend les mesures nécessaires pour assurer la liberté du travail aux non grévistes ; des troupes ont été réparties sur divers points du territoire, prêtes à tout événement.

Du fait de la grève, les départ de navires des ports américains à destination de l'Europe seront retardés de plusieurs jours. Le « Mauritania » a dû aller se ravitailler en charbon à Halifax, au Canada.

LES

Conflits Ouvriers dans le Nord

Au nom du Cartel constitué par tous les Syndicats du Nord, Saint-Venant demande une entrevue à MM. Lebrun et Colliard. o o o o o o o o o o o o o o o o

Le citoyen Charles SAINT-VENANT, Secrétaire général de l'Union Départementale des Syndicats ouvriers du Nord, a adressé à MM. Lebrun et Colliard, ministres des Régions libérées et ministre du Travail, la lettre suivante, pour protester contre le parti-pris systématique des Pouvoirs publics et de leur représentant, M. le Préfet du Nord, de laisser à l'écart — dans les discussions concernant le travail — les Syndicats, qui ont pourtant une existence légale qui ne devrait pas être méconnue. Par cette lettre, Saint-Venant demande également qu'une audience très prochaine soit accordée aux représentants des syndicats ouvriers.

A Messieurs les ministres du Travail et des Régions Libérées.

Messieurs les Ministres,

Soucieux des intérêts généraux de notre Département et du maintien du travail dans nos régions, nous vous adressions une requête sollicitant vos interventions pour résoudre le conflit qui sévit dans le Nord.

Dans un même ordre d'idées, comme suite aux voeux que je déposai au Conseil général à l'unanimité du dit Conseil et d'un commun accord avec le Président, un télégramme fut adressé à M. le Président du Conseil pour l'envoi de délégués des trois départements ministériels intéressés, en vue de solutionner provisoirement le conflit, **pour permettre à une commission spéciale l'étude d'un bordereau de salaires uniformes pour les régions libérées.**

Par la Presse, et par la Presse seulement, nous apprenions que deux délégués se trouvaient à Lille, et nous escomptions une entrevue pour justifier nos revendications.

La délégation précédente qui fut envoyée à Lille, se renseigna uniquement à la Préfecture et n'apparut auprès des représentants directs des Syndicats intéressés, qu'entre midi et midi et demi, le jour du retour à Paris. La délégation nouvelle, fidèle à la tradition administrative, ne se renseigna aucunement — pas plus que la précédente — auprès des parties intéressées, et ce ne fut qu'à la suite d'une entrevue spontanément organisée à la Préfecture, sans permettre aux délégués ouvriers de se consulter, que fut convenu l'envoi d'une délégation à Paris.

L'ensemble des 215 syndicats du Nord, représentant les 110.000 ouvriers syndiqués, réuni ce jour 1er novembre, **me charge de vous adresser nos regrets de pareille procédure engagée.**

Seuls nous pouvions présenter les éléments d'appréciation indispensables justifiant les légitimes revendications. Nous avions un travail tout préparé, état comparatif du coût des denrées et des éléments de première nécessité, de 1914-1918-1919. Nous pouvions, avec preuves à l'appui, démontrer dates en mains et procès-verbaux aidant, combien nous avions fait de concessions depuis janvier dernier.

Aussi, à l'unanimité, un cartel fut constitué composé d'un délégué par industrie — auquel est adjoint le bureau de l'Union Départementale des Syndicats ouvriers.

Ce cartel se considérant seul qualifié pour traiter avec vous, en compagnie de représentants de nos Fédérations nationales d'industries et de la Confédération générale du Travail, se tient à votre disposition.

Nous osons espérer que vous voudrez bien, tenant compte du vœu exprimé par l'unanimité des ouvriers du Nord, nous recevoir le plus vite possible, en me télégraphiant, pour que par la même procédure, je puisse aviser les délégués.

Dans l'intérêt général, nous vous prions, Messieurs les Ministres, de donner suite à la présente, et vous prions d'agréer l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Secrétaire-général :

SAINT-VENANT.

Qui est-ce ?

On parle d'arrêter un personnage politique

Paris, 2 novembre. — L' « Intransigeant » dit que le bruit d'une arrestation a couru ce matin avec persistance. Ce n'est pas la première fois que le personnage politique mis en cause occupe la première place dans les conversations de ce genre.

Toutefois, nous faisons remarquer, dit l' « Intransigeant » que cette arrestation est peu vraisemblable aujourd'hui, bien entendu, il est peu probable, en effet, qu'une telle opération soit effectuée le jour des morts.

Nous pouvons assurer en tout cas que ce matin aucun ordre nouveau n'avait été donné dans ce sens, le personnage en question est d'ailleurs absent de Paris en ce moment.

Dans les Trésors du Louvre un voleur a choisi un collier d'or

Paris, 2 novembre. — Un vol d'une grande importance, mais autour duquel on fait le mystère le plus absolu, a été commis, la nuit dernière, au musée du Louvre.

Un malfaiteur, sur lequel on ne possède encore aucun renseignement, s'est introduit, on ne sait trop comment, dans la salle numéro 6, dite des Assyriens, au premier étage de la partie droite du bâtiment situé en bordure de la rue de Rivoli, et, brisant une vitrine renfermant des bijoux très anciens et extrêmements curieux — la plupart remontent à plusieurs siècles avant l'ère chrétienne — bijoux de Palestine ou de l'époque gréco-parthe, il s'est emparé d'un collier en or, puis il prit la fuite en passant par une fenêtre de la salle donnant sur la cour carrée et a disparu sans que personne ne l'ait vu.

LA TRAHISON DE L'EX-TZAR FERDINAND

L'enquête en vue de la mise en accusation de l'ex-tsar Ferdinand se poursuit.

D'après les documents qui prouvent les responsabilités du souverain dans l'effondrement de la Nation, on publie d'autres documents qui prouvent qu'après l'armistice, alors que les Alliés occupaient déjà la Bulgarie, Ferdinand avait demandé l'envoi de quelques divisions allemandes en terriroire bulgare.

Le journal « Proporetz » demande que l'ex-tzar Ferdinand soit traduit devant une Haute-Cour.

M. Clémenceau arbitre

Paris, 1er novembre. — M. Clémenceau a reçu ce matin M. Autrand, préfet de la Seine, et le général Gassouin, avec lesquels il s'est entretenu de la question du personnel des transports.

Suivant la presse, cette entrevue était vraisemblablement activée par une lettre du syndicat des transports de Paris, demandant du Président du Conseil son arbitrage dans le conflit entre les Compagnies et leur personnel.

Nouvelle grève dans les Mines de Rio-Tinto

Les mineurs de Rio-Tinto avaient été contraints dernièrement à reprendre le travail.

Les mécaniciens et chauffeurs cessent à leur tour le travail, paralysant ainsi toute activité.

LES BOCHES S'EN VONT

Compiègne, 1er novembre. — Le rapatriement des prisonniers allemands a commencé. Plusieurs trains sont passés en gare aujourd'hui.

A l'Etat-Major de la 1re Région

EN AOUT 1914

En juillet 1918, je parvins à me procurer un document confidentiel intitulé : « Exposé chronologique des événements de Lille d'Août 1914 ».

J'en publiai, malgré la censure, quelques extraits dans la presse parisienne.

En raison de cette publication, une polémique — très courtoise d'ailleurs — qui s'étendit du 21 juillet au 14 septembre 1918, s'engagea entre l'auteur du document — le général Percin — et le signataire de ces lignes.

Mais voici qu'à la suite du débat de l'an dernier, le général Percin a rédigé un livre de 325 pages qui vient de paraître et qui porte sur sa couverture ce simple titre : « LILLE ».

Le général Percin reprend donc la conversation. Nous ne nous dérobons pas à son appel.

Dans la série d'articles que nous allons consacrer à son volume, nous devrons quelquefois qualifier désagréablement les procédés de discussion du général Percin, qui semble prendre un malin plaisir à obscurcir sa cause, qui est pourtant si claire et si juste.

Néanmoins, le général Percin sait quelle affectueuse sympathie nous professons pour sa personne. Il sait qu'en toutes circonstances, aussi bien par la plume que par la parole, nous n'avons jamais hésité à prendre sa défense contre la monstrueuse accusation de trahison dont il fut l'objet. Cependant que ceux qu'il combla de faveurs pendant son séjour à Lille, en août 1914, gardèrent à son sujet un silence prudent...

Le général Percin nous permettra de ne pas insister...

⁂

L'autre jour, nous demandions ici même si les calomnies abominables colportées contre lui n'émanaient pas de certains embusqués dont il eut la faiblesse de s'entourer.

Le général Percin a cru devoir nous opposer un démenti formel. Nous en prenons acte, d'autant plus volontiers que, dans son bouquin, il avance nettement que ces bruits furent propagés par l'Etat-Major de la 1re Région, dont faisaient partie le commandant Plichon, député d'Hazebrouck, et le commandant Vandame, député de Lille.

⁂

Ici, ouvrons une parenthèse.

Le 17 juin 1913, Jaurès s'écriait au Palais-Bourbon :

« France ! Ta ligne de fortifications qui ne » couvre que la frontière de l'Est, **doit couvrir » maintenant, pour des éventualités nouvelles, » la frontière du Nord. Hâte-toi, construis de » nouvelles forteresses ».**

Le 28 septembre 1913 le même Jaurès écrivait dans la « Revue de l'Enseignement » :

« Notre frontière est défendue, depuis le Jura » jusqu'à Verdun ; **mais la frontière belge est » ouverte.** Or, les Allemands ne cachent pas » leur intention de nous assaillir à la fois par » Nancy **et par Namur. Et sur le front Nord-Est, notre haut commandement n'a prévu aucune forteresse ».**

Le 20 décembre 1911, le même Jaurès, s'adressant à ses collègues du Parlement, avait dit :

« Qu'on n'imagine pas une guerre courte, se » résolvant en quelques coups de foudre et » quelques jaillissements d'éclair ; ce sera dans » les régions opposées des collisions formidables » **et lentes...** Ce seront des masses humaines » qui fermenteront dans la maladie, dans la détresse, dans la douleur, sous les ravages des » obus multiples, de la fièvre s'emparant des » malades, et le commerce paralysé, les usines » arrêtées... »

M. Vandame, rapporteur du projet de déclassement de Lille, ne partageait pas l'opinion de Jaurès.

Dans son rapport, qui date de 1911, nous lisons :

« Le sort des Nations qui se heurteront dans » le prochain conflit se jouera en rase campagne. **Les guerres seront courtes... »**

Et plus loin :

« En dehors de quelques points exceptionnels, » **il n'y a pas lieu de maintenir dans notre pays » des fortifications qui n'aient à jouer aucun » rôle pendant la mobilisation,** fortifications » dont le seul but serait la défense d'une région » déterminée C'est à nos armées mobilisées qu'il » appartient de défendre le sol national, dans » toutes ses parties ».

N'insistons pas et fermons la parenthèse.

⁂

La guerre éclate. Ecoutons le général Percin :

« ....Le gouvernement commet une faute plus » grave encore en désignant le même député » (M. Vandame), chef d'escadron d'artillerie de » réserve pour occuper, en temps de guerre, » l'emploi d'adjoint à l'Etat-Major du commandement de la 1re région... »

Immédiatement, M. Vandame manœuvre contre le général Percin, qui déclare :

« Il fit des tentatives pour m'éloigner de la » 1re région. Le lundi 17 août, dans une conversation particulière qu'il eut avec mon officier d'ordonnance, il lui fit remarquer que je » ferais bien mieux de demander au Ministre de » me relever de mon commandement. Dans la » soirée du 20, il me tint personnellement à moi » le langage qu'il avait tenu au commandant » Morelle trois jours auparavant... »

L'Etat-Major de la 1re Région — tristement célèbre depuis sa mémorable fuite de Lille dans la soirée du 24 août 1914 — avait été recruté de singulière façon. Le général Percin observe avec juste raison :

« On avait classé à l'Etat-Major de la 1re région, comme officiers supérieurs de réserve, » deux députés, (MM. Plichon et Vandame), **appartenant à la droite de la Chambre...**

» Cet Etat-Major, **aux idées rétrogrades,** aurait aimé de voir brimer la population civile, » apporter des entraves excessives à la liberté » de la presse, au colportage des journaux...

» **...Un des deux députés était chargé d'examiner les demandes de sursis. Les sursis se » trouvaient en fait accordés ou refusés par un » député de la région statuant sur les demandes » de ses propres électeurs !... »**

Tiens ! tiens ! Ah mais, voilà qui explique certaines anomalies ! Monsieur Vandame, Monsieur Plichon, vous êtes informés que nous allons bientôt nous divertir... A vos dépens, bien entendu !

Il faut parcourir le volume du général Percin pour avoir une idée des tours pendables que lui jouèrent ces messieurs de l'Etat-Major de la 1re Région.

On alla jusqu'à user et abuser de sa signature.

« Qui sait, constate mélancoliquement le général Percin, ce que mon Etat-Major a décidé aussi en mon nom ? »

Dégustez-moi ces quelques anecdotes :

« ...Je fis installer le téléphone dans mon cabi» net de travail, avec branchement dans le bu» reau de mon secrétaire particulier, permettant » à ce dernier de se mettre en communication » avec la ville, sans passer par le bureau télé» phonique du chef d'Etat-Major...

» **...Mécontent de me voir échapper ainsi à sa » domination,** le chef d'Etat-Major se permit » d'aller faire une scène à mon secrétaire parti» culier ».

« **...Plusieurs fois mes lettres particulières me » furent remises décachetées.**

» ...Un jour que mon secrétaire était arrivé à » son bureau un peu plus tôt que d'habitude, » **il surprit un officier d'Etat-Major en train de » fouiller ses papiers...** »

A son arrivée à Lille, le général Percin se trouva aussitôt en butte à toutes sortes de persécutions de la part d'adversaires impitoyables :

« Ces adversaires trouvèrent dans mon entou» rage des auxiliaires inconscients.

» En premier lieu, dans mon Etat-Major.

» En second lieu dans le personnel des secré» taires, **lesquels étaient pour la plupart des sé» minaristes mobilisés... »**

M. Vandame, pour sa part, accomplissait à l'Etat-Major une besogne que nous laissons aux personnes impartiales le soin de qualifier quand elles auront eu connaissance de ce fait scandaleux rapporté par le général Percin :

« Un soir que j'avais en besoin de faire usage » du téléphone de l'Etat-Major, je trouvai dans » le bureau de service, avec les secrétaires, **UN » ECCLESIASTIQUE qui assistait aux conversa» tions téléphoniques, en présence du comman» dant Vandame, officier de service de nuit ».**

Charmant, n'est-ce pas ?

⁂

Arrêtons-nous ici — aujourd'hui du moins. — Constatons simplement que ces messieurs de l'Etat-Major de la 1re Région, qui engagèrent contre le général Percin cette basse campagne de marchandage et de calomnies, sont les mêmes qui, le 24 août 1914, abandonnèrent Lille en laissant bestiaux, denrées alimentaires, canons, fusils, cartouches, munitions, et **plusieurs centaines de milliers de kilos de poudre.**

Il est vrai que cette poudre n'inspirait qu'une médiocre confiance à ces farouches et intrépides guerriers.

En effet, quand ils apprirent qu'une patrouille de uhlans venait d'apparaître à une cinquantaine de kilomètres de Lille, ces messieurs de l'Etat-Major de la 1re Région préférèrent utiliser, pour leur sécurité personnelle, une poudre dont l'efficacité est sans pareille lorsqu'on sait s'en servir : la poudre d'escampette...

⁂

MM. Vandame et Plichon, de l'Etat-Major de la 1re Région, sont aujourd'hui lieutenants-colonels !

En leur qualité « d'anciens combattants » (tu parles !) ils ont obtenu la croix de guerre !

Qui mieux est ils ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

Or, selon eux, ça n'est pas suffisant. Leur entourage affirme qu'ils méritent plus et que, bientôt, pleine et entière justice leur sera rendue.

M. Vandame nourrit peut-être l'illusion de croire qu'après sa mort on transportera son corps au Panthéon, — ainsi que son sabre et son ceinturon.

M. Vandame se flatte d'avoir bien mérité de la Patrie !

Bigre ! Nous ne nous en serions jamais douté.

M. Vandame, au cours des hostilités, accomplit sans doute des exploits que, jusqu'ici, pudiquement, il cacha. Cette modestie, qu'on part d'un bon naturel, est, dans les circonstances actuelles, tout à fait déplacée.

Aussi, nous espérons que M. Vandame pourra bien rendre public le texte de la citation qui lui valut Croix de Guerre et Légion d'honneur.

Ce n'est pas parce qu'il a horreur de la réclame qu'on doit dissimuler plus longtemps les prouesses — ignorées — de ce magnifique héros qu'est — probablement — M. Vandame.

La citation ! Monsieur Vandame, nous voulons connaître le texte de votre citation !

Marcel DESCHAMPS.

LAURENT TAILHADE EST MORT

Paris, 2 novembre. — On annonce la mort de M. Laurent Tailhade, publiciste, décédé à Combes-la-Ville, près de Paris.

Laurent Tailhade, poète et littérateur français, était né à Pasages-San-Juan (Navarre Espagnole) en 1854. Destiné à la prêtrise, il quitta le séminaire de Bagnères de Bigorre pour se rendre à Paris où il se consacra à la littérature. En 1893, lors de l'attentat de l'anarchiste Vaillant à la Chambre des Députés, Laurent Tailhade prononça dans un banquet ces paroles restées fameuses :

« Qu'importent les victimes, si le geste est beau ; qu'importe la mort de vagues humanités, si par elle s'affirme l'individu ! »

A quelque temps de là, en 1894, il fut grièvement blessé lors de l'attentat anarchiste du restaurant Foyot. En 1901, il fut condamné à un an de prison pour avoir, dans un article du « Libertaire » provoqué au meurtre du tsar, du président de la République, et des ministres. Il a écrit plusieurs ouvrages marquants et a collaboré au « Libertaire », à l' « Aurore », à l' « Action », etc.

LA GUERRE AUX SYNDICATS

Toulouse, 2 novembre. — Le Tribunal correctionnel de Villefranche de Rouergue, vient de dissoudre comme illégalement constitué le syndicat des métallurgistes de Decazeville et de Viviez (Aveyron), le secrétaire du syndicat n'étant pas métallurgiste.

Les membres du bureau ont été condamnés à 16 francs d'amende et le secrétaire à 50 francs

Est-ce la fin de la Grève du Bâtiment ?

L'assemblée générale des ouvriers décidera aujourd'hui si le travail doit être repris Mardi matin. ∴

Si cette décision vient mettre fin au conflit, que l'administration aura prolongé par son incurie près de quinze jours, il faudra rendre hommage une fois de plus à l'esprit d'initiative des délégués du syndicat et aux efforts qu'ils ont faits pour aboutir.

Eux seuls, en effet, ont songé que 80.000 grévistes attendaient dans l'angoisse qu'une décision équitable vint enfin apporter un peu de soulagement à cette misère à laquelle la hausse constante du prix de la vie les condamnait.

Ils se sont hâtés, ils ont forcé toutes les consignes, frappé à toutes les portes. A force d'insistance et de démarches, ils ont obligé les Pouvoirs publics à sortir de l'inertie, de la torpeur où la campagne électorale semble les avoir plongés.

Au cours de la réunion de la commission interministérielle, après une discussion qui dura plusieurs heures, les délégués ouvriers réussirent à faire casser et améliorer le barème ridicule que la commission dite « commission administrative départementale » avait élaboré.

C'est déjà un acheminement vers un peu plus de justice, un peu plus d'équité.

De Paris, sitôt ce premier résultat acquis les délégués des syndicats, CHAUVIN, ROUEST, VANLYNSEELE adressèrent aux secrétaires des syndicats du Bâtiment la convocation que nous avons publiée hier matin.

A 4 heures, tous les délégués étaient réunis à la Bourse du Travail. La discussion se prolongea jusque 7 h. 1/2 du soir. A la fin de cette importante réunion, qui fut entièrement privée, la décision suivante a été prise :

LE TARIF SERA SOUMIS AUJOURD'HUI AUX GREVISTES

« La réunion des secrétaires des syndicats du Nord, qui eut lieu hier à 4 heures à la Bourse du Travail pour entendre le compte-rendu de la délégation au ministère du Travail, a décidé que les grévistes de toutes les localités devront se réunir aujourd'hui lundi pour examiner et voter sur la proposition de reprise du travail pour mardi matin, après avoir pris connaissance du tarif provisoire qui leur sera proposé. ».

Pour le Comité départemental de grève,

D. BONDUES.

A DUNKERQUE

Les ouvriers du bâtiment chômeront jeudi 6 novembre

UNE GREVE DE SOLIDARITE DE 24 HEURES

Les ouvriers du Bâtiment de Dunkerque se sont réunis dimanche 2 novembre, salle l' « Avenir ».

Le secrétaire du Syndicat VIANNE, a donné lecture d'une lettre des entrepreneurs par laquelle ces derniers accusent réception du barème présenté par le Syndicat. Les entrepreneurs déclarent, en outre, qu'ils se conformeront à la décision prise par la Confédération Générale des Entrepreneurs. Ils font remarquer également que la vie est moins chère et plus aisée à Dunkerque et environs que dans les régions libérées.

Pour clore leur réunion, les ouvriers du Bâtiment de Dunkerque ont voté un ordre du jour par lequel, estimant qu'il est de leur devoir de continuer la lutte entreprise et de faire acte de solidarité envers leurs camarades du Nord, **ils décidaient de faire une grève de démonstration jeudi 6 novembre** et de se réunir salle l' « Avenir ».

ÉCHOS

UNE JEUNE FILLE QUI PROMET

La prison d'Omaha, dans le Nebraska, renferme actuellement une pensionnaire de dix-sept printemps, accusée de faux et de bigamie.

Malgré son jeune âge, Madame Harper a déjà convolé deux fois en injustes noces. Elle avoue ingénument qu'elle a fabriqué des chèques pour s'acheter de belles robes. Quant à ses trois mariages, ils furent pour elle uniquement une question de sport. Elle épousa son premier mari à la suite d'un pari de 25 dollars ; le second parce qu'on l'avait mise au défi de se faire épouser ; quant au troisième, avec un clergyman, parce qu'il parlait bien et qu'il avait l'air « si innocent ».

La jeune trigame déclare que c'est un simple jeu d'enfant — elle l'a prouvée d'ailleurs — de capturer le cœur d'un homme. « Mais il faut les prendre jeunes, a-t-elle ajouté, et de préférence à vingt-deux ans ».

Elle n'a manifesté d'ailleurs aucun repentir et elle a affirmé que dès qu'elle serait sortie de cette « ennuyeuse affaire » elle trouverait un autre homme.

— C'est si facile, et puis, je suis encore jeune, vous comprenez, je n'ai que dix-sept ans.

LA NOUVELLE CARRIERE

Un journal frisère cette annonce :

JEUNE HOMME, actif, 30 ans, ayant relations, s'offre comme agent électoral. Ecrire, etc.

Voilà une nouvelle carrière offerte aux démobilisés.

Mais que les candidats (il s'agit des agents électoraux) se hâtent car, passé le 16 novembre, il n'y aura plus d'employeurs.

LES PROFESSIONS BIZARRES

Le « Journal Officiel » du 30 octobre (page 11.086 et suivantes) nous apprend l'existence, officielle également, de professions fort curieuses.

Relevons sur la liste :

Agaric (marchand d').
Baies de genièvre (marchand de).
Balançons (marchand de).
Blatier avec bêtes de somme.
Chandelles (marchand de).
Flotier.
Frangier (marchand).
Fretin (marchand de).
Garde-robes inodores (marchand de).
Gargotier.
Graine de vers à soie (marchand de).
Oribus (marchand d').
Le Botin est bien incomplet.

ENFIN !

Les journalistes viennent de réaliser ce que les acteurs n'ont pu réussir. Ils se sont « sérieusement » syndiqués. Et, en dehors du syndicat, point de salut ! Ne seront admis comme syndiqués que les véritables professionnels reconnus comme tels par leurs pairs. **Et nul n'a le droit d'écrire dans les journaux s'il n'est syndiqué.** C'est le fameux article premier de la Fédération des Spectacles. C'est lui-même ! et les directeurs de journaux l'ont accueilli de meilleure grâce que les directeurs de théâtres qui l'ont repoussé.

Les journalistes, plèbe intellectuelle jusqu'ici sans défense, vont pouvoir soutenir leurs intérêts, leur dignité et leurs droits, comme tous les autres travailleurs.

— Il est vrai — hâtons-nous de l'ajouter — que ceci se passe en Espagne, et non ici.

DÉJÀ !

On lit dans le « Courrier de Bayonne », à la rubrique : **Décès :**

Raoul-Roger Belloc, 3 mois, **sans profession,** rue Fontaine-Jean-Blanc, (20 octobre).

Après tout, les enfants sont tellement avancés, dans le Midi...

La Citadelle de Lille a été incendiée

Le feu qui gagna l'arsenal voisin a fait pour plusieurs millions de dégâts. o o o o o o o o o o o o o o o o o o

Nous avons, hier, dans notre édition lilloise, signalé l'incendie qui avait éclaté vers onze heures du soir, dans les locaux de la Citadelle.

Ainsi que nous le disions, c'est par suite du surchauffage d'un poêle, situé dans une chambre occupée par un vaguemestre au 1er étage du bâtiment B, situé dans la grande cour, et à gauche de celle-ci, que le sinistre se déclara.

Un militaire qui passait à proximité, ayant aperçu une lueur suspecte, jeta l'alarme. Immédiatement, les pompiers furent prévenus, et aussitôt l'on s'occupa de retirer de l'arsenal, contigu aux bâtiments sinistrés, le plus de matériel possible. Ce sauvetage s'accomplit sous la direction du sergent Piefort. On put ainsi préserver de l'atteinte des flammes, environ 1.000 fusils, 50 mitrailleuses, et une quantité considérable de caissettes, contenant des bandes de cartouches pour mitrailleuses.

LA LUTTE CONTRE LE FLEAU

Arrivés assez tôt sur les lieux du sinistre avec leur matériel, les pompiers eurent rapidement mis en batterie les pompes à vapeur. Malheureusement, l'insuffisante pression d'eau et un vent violent les empêcha de lutter aussi efficacement contre les flammes qu'il l'aurait fallu. C'est ainsi que l'incendie se propagea et put gagner l'arsenal qui renfermait une grande quantité d'armes. Celui-ci toutefois ne fut pas entièrement détruit. Tout un corps de bâtiment, ne contenant pas moins de 30.000 fusils, et 300 mitrailleuses avec leurs accessoires, a été épargné. Par contre, un autre bâtiment fut entièrement anéanti, ainsi que son contenu. Il renfermait 4.000 fusils mitrailleuses, 12.000 pistolets automatiques, 8.000 revolvers, 10.000 baïonnettes, 40 voitures pour mitrailleuses, un million de cartouches, 30 canons de 37, 30 canons Stoch, 25 C. D. de 75, etc., etc.

D'aucuns ont parlé d'éclatement d'obus. Or, à la connaissance des armuriers de l'arsenal, il n'y avait pas d'obus dans leurs locaux. Il se peut néanmoins que des bandes de cartouches, explosant sous l'action du feu, aient pu faire croire à la présence d'engins de calibre dans le foyer de l'incendie.

Rappelons qu'un coffre-fort contenant plusieurs centaines de mille francs — les uns disent 400.000, les autres 700.000 — a été retiré à temps des flammes.

Il est heureux que le feu ait pu être circonscrit dans la matinée de dimanche, car non loin de celui-ci, par un chemin de ronde, se trouvent de petites constructions renfermant de la poudre et des grenades chargées. C'eût été un désastre si les flammes y avaient communiqué l'incendie.

LES DEGATS

Le montant des dégâts causés par l'incendie n'a pu encore, on le comprendra, être exactement évalué. Cependant, on parle de plusieurs millions. Les uns disent cinq ou six, les autres huit ou dix.

On a recherché les auteurs indirects de l'incendie. Il paraîtrait que ce sont deux P. G. boches, qui, en brûlant inconsidérément de bois un poêle, qu'on les avait chargés d'allumer, causèrent le sinistre. Ces individus ont été écroués.

Dans la soirée d'hier, vers cinq heures, nous nous sommes rendus à la Citadelle. De ci de-là, l'incendie couvait encore, et les pompiers arrosaient abondamment les décombres.

Dans la matinée, le général Lacappelle, commandant le 1er corps, avait visité les lieux sinistrés.

LA QUESTION DES LOYERS

1° La cessation des hostilités. - 2° La hausse des loyers. - 3° La nouvelle Loi du 23 octobre 1919.

1. — **LA CESSATION DES HOSTILITES.**

C'est à partir du 24 octobre dernier que courent les délais prévus par les lois et règlements pour la cessation des hostilités.

Il convient donc de rappeler aux locataires que s'ils laissent écouler le délai de trois mois prévu par la loi, **ils seront forclos.**

Voici les différents cas prévus :

1° Le locataire **mobilisé ou non,** qui est bénéficiaire d'un bail peut en demander la résiliation dans les trois mois qui courent à partir du 24 octobre 1919, s'il prouve « que la guerre a modifié sa situation dans des conditions » telles que dans sa situation nouvelle il n'aurait pas contracté. »

2° Les locataires mobilisés titulaires d'un bail, doivent, s'ils veulent profiter de la **prorogation** de cinq ans ou de deux ans, prévue par l'article 56 de la loi du 9 mars 1918, faire connaître leur intention au bailleur dans les trois mois qui courent à partir du 24 octobre, soit jusqu'au 25 janvier 1920, **par acte d'huissier.**

3° **Pour les locations verbales,** même situation.

LOCATAIRES, ATTENTION !

2. **LA HAUSSE DES LOYERS.**

Les Chambres, avant de se séparer, ont voté un paquet de lois dont une est de nature à rejouir les locataires.

Si les Parquets poursuivent, **beaucoup de propriétaires vont comparaître en Correctionnelle ;** en effet, une loi du 23 octobre dernier stipule dans son article 5 que : **Seront punis de un mois à un an de prison et d'une amende de 500 francs à 10.000 francs, et pourront être punis de l'interdiction de séjour pendant deux ans au moins et cinq ans au plus,** les propriétaires qui, dans un but de spéculation illicite, soit individuellement, soit collectivement, auront provoqué ou tenté de provoquer la **hausse du prix des baux à loyer au-delà des taux** que représentent l'augmentation des charges de la propriété bâtie et la concurrence naturelle et libre du commerce.

De plus, dans les villes de plus de dix mille habitants (Exemple : VALENCIENNES), **les propriétaires sont obligés d'afficher le prix de leurs immeubles vacants,** sous peine d'une amende de 500 francs à 20.000 francs.

Allons, Messieurs les gros propriétaires, qui, avant la guerre, louiez votre immeuble 1.200 francs, et qui le portent maintenant à 4.800 fr. Exemple : M. X..., je ne veux pas citer son nom), le moment est venu d'afficher les prix !

LOCATAIRES, VEILLEZ !

3. **LA NOUVELLE LOI DU 23 OCTOBRE 1919.**

Triste déception !

En fait de loi nouvelle, nos représentants n'ont rien voté pour des régions libérées !

La loi du 23 octobre, qui complète l'article 56 de la loi du 9 mars 1918, autorise les prorogations pour les locations contractées postérieurement au 1er août 1914, jusqu'au 9 mars 1918 pour qui ?

ÉCOUTEZ, LOCATAIRES !

« Pour les baux et locations verbales renouvelées **entre les mêmes parties contractantes,** » ou leurs ayants-droits, **et pour les mêmes locaux.** »

C'est précisément le contraire qui s'est produit chez nous, les locataires ont du changer d'immeuble, soit par suite de bombardement, soit chassés par l'occupant, ou pour toute autre cause, et la loi ne les protège pas.

Il est vrai que ces lois ont été « baclées » en quelques minutes.

Attendons la nouvelle législature !

LOCATAIRES, PATIENCE !

Louis BLEMANT.